



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 394

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « **Règlement 394 décrétant les taux de taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2025 et les conditions de leur perception** ».
2. **Que** le règlement numéro 394 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 394 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.

François Pelletier
Directeur général adjoint
Et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 394

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 394** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité) entre 13 h et 16 h 30, le 15^e jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de janvier 2025.

François Pelletier
Directeur général adjoint
Et greffier-trésorier adjoint